

ATTESTATION DE PARUTION

Madame, Monsieur,

Voici l'attestation de parution qui vous permettra d'effectuer vos démarches administratives.

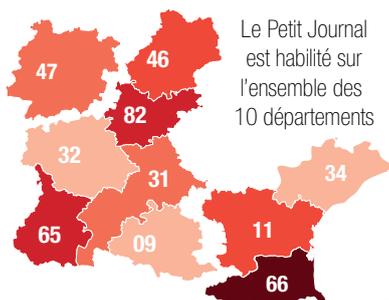
AVIS AU PUBLIC

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS MIDI-QUERCY, DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION

En date du 27 mai 2016, le Comité Syndical du PETER du Pays Midi-Quercy a pris une délibération (n°2016_25) ayant pour objet la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Midi-Quercy ainsi que la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation à ce titre. Cette délibération sera affichée pendant un mois au siège du PETER du Pays Midi-Quercy (12 rue Marcelin Viguié, 82 800 Nègrepelisse) et dans les mairies des communes concernées. Le dossier peut être consulté au siège du PETER du Pays Midi-Quercy et sur le site Internet du Pays MQ :

www.midi-quercy.fr

Bon pour parution
dans le Petit Journal
édition du TARN & GARONNE
MARDI 07 JUIN 2016



SARL ARC EN CIEL
" LE PETIT JOURNAL "

1300 Avenue d'Ardus BP 386
82003 MONTAUBAN CEDEX
Tél. 05 63 20 80 00 Fax 05 63 20 80 01
Siret 344 572 300 00038

JOURNAL HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES LÉGALES DANS LES DÉPARTEMENTS :
Ariège (09), Aude (11), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lot-et-Garonne (47), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn-et-Garonne (82)

ANNONCES LÉGALES

AVIS AU PUBLIC PRESCRIPTION DE L'ÉLABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS MIDI-QUERCY, DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION

En date du 27 mai 2016, le Comité Syndical du PETR du Pays Midi-Quercy a pris une délibération (n°2016_25) ayant pour objet la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Midi-Quercy ainsi que la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation à ce titre. Cette délibération sera affichée pendant un mois au siège du PETR du Pays Midi-Quercy (12 rue Marcelin Viguié, 82 800 Nègrepelisse) et dans les mairies des communes concernées. Le dossier peut être consulté au siège du PETR du Pays Midi-Quercy et sur le site Internet du Pays MQ :

www.midi-quercy.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous-seing privé en date du 19 mai 2016, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

FORME : SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

DENOMINATION :

AUXILIUM

OBJET : Salle de sport, cross-frt.

SIEGE SOCIAL : 370, av de Paris - 82000 MONTAUBAN

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RC

CAPITAL SOCIAL : 2 000 euros divisés en 200 actions de 10 euros

PRESIDENCE : Monsieur TRESOLDI Mario né le 09/06/1994 à MONTAUBAN (82), domicilié Engaillard - 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur DESTARAC Romain né le 01/03/1994 à MONTAUBAN (82), domicilié Verdun - 82500 ESCA-ZEAUX

PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

AGREMENT : Les cessions d'actions à l'exception des cessions aux associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés qui statue à la majorité des voix.

La société sera immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Montauban.

Pour avis - le Président



CO-LEGIS
Société d'Avocats
449 avenue du Danemark
82000 MONTAUBAN

Le contrat de location-gérance consenti suivant acte sous seing privé en date à MONTAUBAN (82) du 01/04/2003, enregistré à la Recette des Impôts de MONTAUBAN (82) le 16/04/2003 bordereau 2003/371 case 6 par Messieurs Alain BORGNA et Monsieur Denis VERDIE à la société

RADIATEURS SERVICES

portant sur le fonds commercial et artisanal de « achat, vente et réparation de radiateurs automobiles », à MONTAUBAN (82) 5 rue Georges Cuvier ZI NORD, identifié à l'INSEE sous le numéro 31990283900012 a fait l'objet d'une résiliation à effet du 31 mai 2016.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date : du 13/05/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : EURL

Dénomination :

AZAR' ASSURANCES

Siège social : 17 rue Alexandre Soljenitsyne - 82000 MONTAUBAN

Objet social : activité principal : conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, et en activité secondaire : activités des agents et courtiers d'assurances.

Capital social : 20 euros

Gérance : Madame Fatiha AZARRA demeurant 17 rue Alexandre Soljenitsyne - 82000 MONTAUBAN.

Durée de la société : 99 ans

Immatriculation au RCS de Montauban.

Pour avis.

Emploi • Services à la personne

B.A.-BA pour lancer son entreprise

Face à une population française vieillissante, les services à la personne s'imposent de plus en plus comme en rempart face à la hausse perpétuelle du chômage.

Si les salariés boudent les métiers rattachés à ce secteur en raison de leur pénibilité et par crainte d'une rémunération trop faible, de plus en plus d'entrepreneurs décident de surfer sur la vague de demandes toujours renouvelées. Voici donc, avant de vous lancer dans la fantastique aventure entrepreneuriale, quelques clés pour démarrer votre activité du bon pied.

Analyser le marché et les spécificités du secteur

Il va de soi qu'on ne se lance pas dans une telle expérience sans avoir un minimum potassé son sujet. Comme pour toute création d'entreprise, il est capital de vous assurer de la bonne santé du secteur. Vous devez avant toute chose réaliser une veille sectorielle et vous informer sur la législation en vigueur. Pour une meilleure visibilité de la situation, tâchez de vous renseigner sur la santé de vos futurs concurrents et d'examiner les causes qui ont pu contribuer au déclin d'anciennes sociétés. Cela vous aidera à appréhender les risques sereinement.

Vous devez ensuite vous interroger sur le statut de l'entreprise que vous souhaitez fonder. Voulez-vous lancer une toute nouvelle société ou préférez-vous reprendre un concept préexistant ? Les



franchises spécialisées dans les SAP ont clairement le vent en poupe et s'imposent comme une excellente manière de démarrer dans cette branche. Moins risquées qu'une entreprise en solitaire, sources de notoriété immédiate, elles impliquent toutefois un certain nombre de frais et de contraintes.

Créer son entreprise : quel statut juridique ?

Pour déterminer le statut de votre entreprise, il vous faut vous interroger sur la nature de votre projet. Souhaitez-vous diversifier votre offre ou proposer un seul et

unique type de service ? Comptez-vous travailler seul ou songez-vous à recruter du personnel ?

Si vous souhaitez fonder une société proposant divers SAP, vous pouvez opter pour un statut d'entreprise commerciale : SARL, SA ou EURL. Si vous préférez faire cavalier seul, le statut d'auto-entrepreneur est tout indiqué pour vous et vous permettra de facturer vos services directement aux particuliers.

Le recrutement

Une entreprise de SAP n'a pas lieu d'être sans presta-

taire. Vous devez prospecter pour trouver des intervenants compétents, présentant tous les diplômes et les titres requis, ainsi que les qualités humaines indispensables pour ces métiers proches du public : écoute, empathie, maîtrise de soi, esprit de partage...

Un personnel qualifié et bienveillant est la condition sine qua non du succès de votre société. Si vous devez certes vous faire connaître auprès des autres organismes du secteur (mairies, crèches, Conseil Général), vos employés sont votre meilleure publicité.

QUELS TYPES DE SERVICES ?

Actuellement, les SAP recouvrent 23 types d'activités. On distingue les services à la famille, dans lesquels nous comptons :

- la garde d'enfant
- l'assistance administrative
- l'assistance informatique et internet
- l'installation et la maintenance informatique
- les cours particuliers (enfants et adultes) et le soutien scolaire

S'y ajoutent les services aux per-

sonnes dépendantes, relatives aux personnes souffrantes, impotentes ou manifestant des difficultés pour se déplacer :

- la garde-malade
- l'assistance quotidienne aux seniors et aux personnes dépendantes dans les gestes du quotidien (nourrissons, enfants de moins de 3 ans)
- l'assistance aux personnes atteintes de handicap (incluant les interprètes de la langue des signes)
- l'aide au transport et à la mobilité des

personnes

- l'aide aux déplacements des personnes souffrant d'un handicap moteur
- les soins (hors médicaux) et les promenades d'animaux domestiques
- les soins esthétiques
- la conduite du véhicule du client pour l'aider à se rendre à des rendez-vous formels comme à son lieu de vacances

Enfin, les services liés à la vie quotidienne se composent quant à eux de :

- l'entretien de la maison et des tâches ménagères
- la prise en charge des lessives
- la livraison des repas
- la livraison des courses
- les courses et la préparation des repas
- quelques travaux de bricolage rudimentaire ne nécessitant aucune qualification
- la surveillance et l'entretien de la résidence principale et éventuellement secondaire
- le jardinage
- la mise en relation entre le client et un organisme quelconque par téléphone ou courrier électronique
- la téléassistance et la visioassistance en cas de situation d'urgence



LE PETIT JOURNAL
Journal d'information locales

est habilité à passer les Annonces Légales

Vous avez besoin d'un service

avant publication, contactez-nous au :

05.63.20.80.00

ou par mail legale@lepetitjournal.net